

## Sommaire

- **Action sociale**  
Parcours déclic, votre soutien santé et social page 1
- **Action sociale**  
Ouverture prochaine : la Marpa La Hoube s'implante à Dabo page 2  
« Un temps pour soi » : revalorisation de l'aide au répit page 2
- **Internet**  
Votre Carte Européenne d'Assurance Maladie sur votre mobile page 2
- **Famille**  
Allocation rentrée scolaire : votre déclaration directement en ligne ! page 2
- **Prévention des risques**  
Exosquelette : investir sans se tromper page 3
- **Santé**  
Droit à un capital décès page 4  
Victime d'un accident causé par un tiers : signalez-le ! page 4
- **Offre de service**  
Les ateliers PEPS Eureka de retour à la rentrée page 4

## Action sociale

### Parcours Déclic, votre soutien santé et social



*Parfois, dans la vie, les situations complexes s'enchaînent et les difficultés s'accumulent. Ces événements n'épargnent personne. Et quand en plus la santé s'en mêle, tout se complique. Pour vous aider, la MSA vous propose le programme Déclic.*

#### A qui s'adresse la parcours déclic ?

Vous êtes en situation de fragilité, confrontés à des problématiques de santé ? Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et vous impliquer dans de nouvelles démarches pour surmonter vos difficultés ? Ce programme s'adresse à vous.

#### Comment ça marche ?

##### Étape 1 - Le diagnostic

Un entretien avec un coordinateur dédié MSA est réalisé afin de comprendre au mieux votre situation personnelle et identifier vos besoins (santé, sociaux et économiques). Avec lui, vous fixez ensuite les objectifs à atteindre et les étapes pour y parvenir.

##### Étape 2 - La prise en charge

Cette étape a pour objectif de répondre aux besoins que vous avez exprimés lors de l'entretien. Pour ce faire, votre coordinateur active le réseau Déclic, composé d'acteurs et de partenaires locaux, et vous oriente vers la ou les personnes capables de vous apporter le meilleur soutien.

##### Étape 3 - Le bilan de situation

Tous les 3 mois, un rendez-vous est fixé avec votre coordinateur. Au cours de cet entretien, vous faites le point sur votre situation. Ensemble, vous travaillez sur les freins et facilités que vous avez pu

identifier pour atteindre vos objectifs. Si votre situation évolue ou si de nouveaux besoins prioritaires apparaissent vous pourrez ensemble redéfinir un nouveau plan d'action.

##### Étape 4 - Le bilan final

Le programme Déclic peut vous accompagner pendant 2 ans. A la fin du programme, un bilan final est réalisé afin d'évaluer l'impact des différentes démarches que vous avez menées.

#### Quels sont les avantages du parcours déclic ?

- Vous accompagner pour trouver les réponses adaptées à votre situation.
- Vous offrir un suivi personnalisé pour vos démarches santé, sociales et économiques.
- Vous apporter le soutien d'acteurs et de partenaires sociaux et médicaux.
- Vous redonner confiance dans vos capacités d'action dans un climat de bienveillance.
- Vous permettre de (re)devenir acteur de votre santé.

### Attention à la fraude à la carte vitale !

Vous avez reçu un SMS vous informant de la disponibilité de votre nouvelle carte vitale ? On vous demande de remplir un formulaire en ligne et de payer l'envoi ? Attention, vous êtes sans aucun doute victime d'une tentative d'arnaque ! Ni l'Assurance Maladie ni la MSA ne demande de mettre à jour la carte vitale par SMS. Cette procédure est gratuite et ne nécessite pas la communication de vos coordonnées bancaires. Premier réflexe en cas d'erreur : faire opposition auprès de votre banque. En cas de doute, rapprochez-vous de votre MSA.



Pour toutes questions, contactez votre service d'action sociale :

Mélanie Gobert  
gobert.melanie@lorraine.msa.fr

## Action sociale

### « Un temps pour soi » : revalorisation de l'aide au répit

L'aide au répit permet aux exploitants ou salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel ou « burn out », d'accéder à un accompagnement personnalisé pour souffler et prendre soin d'eux.

Dans le cadre de la COG 2021-2025, le soutien aux actifs en situation d'épuisement professionnel fait partie des 9 orientations de la politique d'action sanitaire et sociale.

L'enveloppe annuelle allouée à chaque caisse de MSA a été revalorisée pour soutenir et accompagner les non-salariés agricoles et les salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel et de mal-être

En conséquence l'aide au répit « un temps pour soi » mise en place au sein de la MSA Lorraine a été adaptée ; Désormais, la durée du nombre de jours de remplacement est portée à 14 jours, avec la possibilité de bénéficier d'un renouvellement par an (soit une durée maximum de remplacement de 28 jours/an).

Par ailleurs, une enveloppe actions répit plafonnée à 1 000 euros/an est mise en place.

Destinée aux salariés et aux non-salariés, elle permettra de financer les dépenses liées à un départ en vacances, à l'accès aux loisirs, à des actions de prévention ou d'accompagnement au répit.

## Internet

### Votre Carte Européenne d'Assurance Maladie sur votre mobile

Avec l'application ma MSA & Moi, vous pouvez désormais récupérer facilement votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur votre smartphone.

Je télécharge l'application MSA & Moi en flashant le code suivant avec mon téléphone ou ma tablette :

Sur Google Play : Sur Appstore :



## Action sociale

### Ouverture prochaine : la Marpa La Hoube s'implante à Dabo

Le 8 juin dernier, ont eu lieu les portes ouvertes de la Marpa La Hoube à Dabo. Située en Moselle, c'est la première Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie du territoire lorrain. Elle a ouvert officiellement ses portes le 1er juillet 2022.



Ces nouvelles résidences pour l'autonomie permettent aux personnes âgées d'avoir accès à des services spécialisés tout en préservant leur indépendance.

Composée de 23 logements de type T1 de 34m<sup>2</sup> et d'un hébergement temporaire de type studio, avec terrasse de 25m<sup>2</sup>, la Marpa est au cœur de la nature et offre une vue inédite sur le rocher de Dabo. Elle se destine aux personnes âgées de plus de 60 ans et contient de nombreux espaces communs : salle à manger, espace bien-être, salon lecture ou encore une buanderie. Le loyer est fixé

à 1200€ par mois. Elle est également gérée par l'association SOS Séniors ce qui lui permet de proposer des activités adaptées.

#### Le label Marpa, un gage de qualité

La structure gestionnaire, le groupe associatif SOS Seniors est engagé dans une démarche de labellisation. Le label Marpa est attribué par la MSA. Avec ce label, la structure s'engage à respecter un contrat de qualité exigeant, en matière de conception architecturale, de respect et de dignité des résidents, de lieu social mais aussi d'activités et de services proposés au sein de la Marpa.



Pour en savoir plus ou réserver votre logement :

03 87 24 11 26  
direction-ra-lahoube@groupe-sos.org

## Famille

### Allocation rentrée scolaire : votre déclaration directement en ligne !

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) vous aide à financer les dépenses de rentrée scolaire de vos enfants âgés de 6 à 18 ans. Si vous avez un enfant de 16 ans ou plus, vous devez effectuer une déclaration de situation auprès de votre MSA pour recevoir l'ARS.

#### Votre enfant a entre 6 et 15 ans

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Le calcul et le versement de l'allocation de rentrée scolaire sont automatiques en fonction de vos ressources.

#### Votre enfant est âgé de plus de 16 ans

Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2006 inclus, vous devez attester que votre enfant est toujours scolarisé.

#### Faites votre déclaration en ligne pour vos enfants âgés de 16 à 18 ans

- Connectez-vous à Mon espace privé sur lorraine.msa.fr, rubrique "Mes services" / "Famille, Logement" puis "Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)"
- Remplissez et renvoyez le formulaire en ligne.



# Exosquelette : investir sans se tromper

*Les troubles musculo-squelettiques (TMS) trouvent souvent une résonance dans les médias grand public et professionnel comme la « maladie du siècle ». Quel que soit son âge, et parce qu'à un moment de notre vie nous en souffrons, chacun peut s'y reconnaître.*

Les TMS représentent plus de 90 % des maladies professionnelles déclarées, et sont la première cause d'inaptitude au poste de travail chez les salariés. Alors que les durées de carrière augmentent, ils n'épargnent aucune filière, aucun statut professionnel. Loin d'être des pathologies anodines et passagères, les TMS génèrent douleurs et mal-être qui ne se limitent pas seulement à nos activités professionnelles. Ils affectent également nos vies personnelles.

Lorsque la souffrance prend le pas sur les douleurs, la recherche de solutions s'engage alors dans l'urgence, en tenant compte du problème, mais pas de son origine : traiter plutôt que prévenir. Alors qu'elle est un outil de prévention primaire, la formation « aux bons gestes », est trop souvent utilisée à des fins de thérapie dans l'objectif de maintenir les personnes dans leurs activités.

Un des fondamentaux de la prévention pose le principe théorique de « l'adaptation du poste de travail à l'Homme ». Dans la pratique, les exemples ne manquent pas, pour démontrer que l'Homme doit s'adapter au quotidien à son poste de travail. S'il fallait illustrer le propos, la salle de traite en serait une vitrine : une hauteur unique de quai pour plusieurs utilisateurs de tailles différentes.

D'un point de vue générale, la mécanisation permet de réduire les conséquences des sollicitations physiques (et psychiques) les plus récurrentes et contraignantes. Toutefois, il reste toujours dans les activités agricoles des tâches difficilement mécanisables. Ce sont pour ces dernières, que la recherche évolue et s'oriente vers des solutions intermédiaires à la mécanisation.

**L'exosquelette en est une illustration concrète, mais l'équipement est-il réellement à la hauteur des attentes de tous les professionnels ?**

Il suscite de nombreux espoirs auprès de travailleurs en souffrance qui voient dans cette technologie une solution à leurs maux. L'argument commercial place souvent

l'exosquelette au rang de « remède miracle ». Si l'équipement proprement-dit contribue à réduire la charge physique, il assiste son utilisateur dans les limites imposées par :

- l'environnement de travail dans lequel il évolue,
- les caractéristiques techniques propres de l'équipement,
- sa pathologie éventuelle.

L'exosquelette n'est pas un simple gilet, c'est une structure qui :

- modifie le gabarit de l'utilisateur,
- redéfinit le niveau d'encombrement dans l'environnement de travail,
- induit un poids supplémentaire à porter, peut engendrer des postures contraignantes et une fatigue cognitive,
- peut générer des points de pression inconfortables et/ou douloureux sur le corps
- nécessite une nouvelle organisation de travail,
- peut être incompatible avec l'état de santé du futur porteur,
- ...

Ces limites imposent donc une réflexion nécessaire, indispensable et préalable à tout projet d'investissement.

Parce que financièrement pour beaucoup d'entreprises, le coût d'un tel investissement, ne doit pas aboutir à un échec ; poser objectivement tous les paramètres de la situation de travail pour évaluer concrètement les atouts d'un exosquelette, représente le gage de réussite d'une amélioration significative de la situation de travail.

Les nombreuses sollicitations actuelles d'aides financières placent l'exosquelette au rang des équipements sur lesquels les entreprises souhaitent investir, mais sur lesquels les professionnels de la Santé Sécurité au Travail recommandent la plus grande vigilance. Parce qu'ils ne disposent pas de tous les éléments factuels, ils ne s'engagent pas dans une politique systématique d'accompagnement financier.



Les conseillers en prévention des CAAA Moselle et de la MSA Lorraine sont à la disposition des entreprises pour les accompagner dans l'étude préalable du poste ; étape nécessaire pour lever tous les critères de vigilance.



**Pour toutes questions, contactez vos conseillers en prévention :**

**MSA Lorraine  
Didier ORIVELLE  
03 83 50 35 42**

**ou CAAA Moselle  
David RIVAT  
03 87 66 12 70**



## Victime d'un accident causé par un tiers : signalez-le !

### Droit à un capital décès

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la famille confrontée au décès d'un non salarié agricole en activité peut prétendre au versement d'un capital décès.

Ce capital est versé aux ayants droit des chefs d'exploitation et d'entreprise, des aides familiaux, et des associés d'exploitation ainsi qu'aux collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole décédés qui bénéficiaient d'une prise en charge des frais de santé par l'AMEXA. Les assurés retraités n'ouvrent pas droit au capital décès.

Certaines règles relatives à l'ordre de priorité des bénéficiaires pour l'attribution de ce capital sont identiques à celles retenues pour l'attribution du capital décès des salariés agricoles ou non.

- le versement du capital est effectué en priorité aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective, totale et permanente de l'assuré.

- si aucune priorité n'est invoquée dans un délai déterminé par décret, le capital est attribué au conjoint survivant non séparé de droit ou de fait, au partenaire auquel le défunt était lié par un pacte civil de solidarité ou à défaut aux descendants. Dans le cas où le défunt ne laisse ni conjoint survivant, ni partenaire d'un pacte civil de solidarité, ni descendants, le capital sera attribué aux ascendants.

Le montant déterminé par le décret à paraître sera équivalent à celui versé aux assurés salariés qui est un montant forfaitaire s'élevant au 1<sup>er</sup> avril 2021 à 3 476 €.

*Vous avez été victime d'un accident ou d'agressions causés par un tiers ? Cet accident a généré des dépenses de santé. Le bon réflexe est de prévenir la MSA.*

Un élève bousculé et des lunettes cassées, une victime blessée sur la place passager d'un véhicule,... On peut être confronté à un accident dans nos activités quotidiennes. On se rend chez le médecin ou aux urgences mais les circonstances de l'accident ne sont pas toujours précisées. Les frais de santé occasionnés sont pris en charge par la MSA. Or, dans ces situations comme dans de très nombreux cas, un tiers responsable est impliqué. Pensez à signaler votre accident à votre MSA.

#### Un double intérêt pour la victime

Après l'étude de votre dossier, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par la MSA (des frais dentaires, d'optique, une perte de salaire...). Vos préjudices personnels (matériels, souffrances physiques ou morales...) peuvent aussi être couverts.

#### Un enjeu financier pour tous

En signalant votre accident à

la MSA, elle pourra récupérer ces dépenses (frais de soins, indemnités journalières...) auprès de l'assureur du tiers responsable. Par ce geste citoyen, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé. La prise en charge des soins est assumée par l'assureur du tiers responsable et non par la collectivité. On estime que la MSA pourrait récupérer chaque année jusqu'à 60 millions d'euros auprès des assureurs privés.

#### Quels types d'accidents concernés ?

Si vous ou un membre de votre famille avez été victime de l'un des accidents suivants, vous êtes concerné :

- accidents de la circulation,
- chute (glissade dans un magasin, par exemple),
- accident provoqué par un objet appartenant à un tiers,
- accident dû à un mauvais état de la voirie ou à des travaux mal signalés,
- agression physique,
- blessure par un animal,
- accident de chasse,
- accident de sport (coup pendant un match...) ou accident scolaire,



- accident médical (erreur médicale, infection contractée en milieu hospitalier...),
- accidents du travail dans des cas très particuliers.

#### Comment signaler à la MSA ?

Informez de votre accident le professionnel de santé qui vous soigne. Et pensez à le signaler à votre MSA soit en :

- envoyant le formulaire « Enquête accident » téléchargeable via [lorraine.msa.fr/sante/recours-contre-tiers](http://lorraine.msa.fr/sante/recours-contre-tiers)
- adressant un mail par le service "Mes messages, mes réponses" disponible dans Mon espace privé.

**Bon à savoir : vous pouvez signaler un accident même s'il a eu lieu plusieurs mois auparavant.**

### Offre de services

## Les ateliers PEPS Eureka de retour à la rentrée



Organisés par l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT), les ateliers Peps Euréka feront leur grand retour à la rentrée.

Avec pour objectifs l'amélioration de la qualité de vie de ses participants, les animateurs formés Peps Euréka proposent, en 10 séances, des méthodes en lien avec la vie quotidienne pour booster les capacités de mémorisation et dédramatiser les trous de mémoire liés au vieillissement.

En apprenant à comprendre le fonctionnement de leur mémoire, les intéressés regagnent confiance en eux tout en tissant des liens avec les autres participants.

Ces ateliers, gratuits, se déroulent en petits groupes, nécessitent une inscription et sont ouverts aux seniors autonomes de plus de 55 ans.



Plus d'informations sur : [www.aseptlorraine.fr](http://www.aseptlorraine.fr)